

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

Présidence  
Direction Générale des Services

Concernant la Recommandation de la Commission du 11 mars 2005 (Journal Officiel de l'Union Européenne du 22 mars 2005, L75/67) relative à la Charte Européenne du Chercheur et au Code de bonne conduite à mettre en œuvre pour leur recrutement :

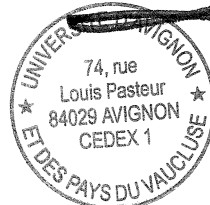
- L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, par l'intermédiaire de ses instances (avis favorable du Conseil Scientifique en date du 22 octobre 2010 et le vote favorable du Conseil d'administration du 10 mai 2011), déclare s'associer pleinement aux principes énoncés dans la charte et le code, texte ci-dessus nommé ;
- L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse souhaite afficher par la présente, sa volonté de mettre en œuvre les dispositions contenues dans cette recommandation dans un délai raisonnable, de manière à prendre une part active à la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. En outre, elle s'engage à faire connaître et à distribuer ce document à toutes les personnes concernées.

Tout cela conduira en effet à l'internationalisation de l'établissement et favorisera la mobilité transnationale des chercheurs et des enseignants chercheurs en renforçant l'attractivité de l'institution en France ainsi qu'à travers le monde. La mobilité sera alors de plus en plus organisée sur une base institutionnelle, favorisant par là même sa valorisation dans le déroulement des carrières.

Avignon, le 12 mai 2011

Le Président de l'Université d'Avignon  
et des Pays de Vaucluse

Emmanuel ETHIS



UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence  
Direction Générale des Services  
Campus centre-ville  
Site Ste Marthe  
74 rue Louis Pasteur – Case 1  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. +33 (0)4 90 16 25 25  
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20  
<http://www.univ-avignon.fr>